



Je souhaite que ma mère perde ses droits sur mes enfants

Par **remymagali**, le **07/08/2012** à **13:10**

Bonjour,

Je vais essayé d'être la plus explicite possible.

Je suis mariée et nous avons 6 enfants (1 (13 ans 1/2) du 1er mariage de mon mari et 5 (7ans, 6ans, 5ans, 3ans, 2ans) "en commun").

Il y a 3-4 ans, ma mère a porté plainte contre nous pour enfant en danger-malnutrition sur notre 1er enfant (celui de 7ans). Ce dernier a eu une naissance très difficile (noeuds dans les cordon, triple circulaire, echerichia coli) avec arrêt cérébral et réanimation... Comme la plupart des enfants ayant eu une "naissance difficile", il souffre d'anorexie (il pèse 16kg). Suite à ce signalement, nous avons eu des expertises médicales, et un suivi d'un an par un éducateur (AEMO : aide éducative en milieu ouvert). Il en est ressorti que si notre enfant était maigre, ce n'était pas à cause de nous ! Le juge des affaires familiales a classé le dossier se demandant même ce que nous faisons dans son bureau !

Bien entendu, l'école et tout notre entourage a été mêlé et a pris partie de cette situation (l'aemo).

Depuis, nous avons un "accord" : une visite, à notre domicile, en notre présence (mon mari et/ou moi) 2heures par mois.

Lors d'une de ses visites, elle nous a demandé à sortir se promener avec les enfants, dans les prés (nous habitons un petit hameau au bord d'une nationale passante). Le petit dernier a voulu resté avec moi. Elle était donc avec les 5 "grands". Elle a refuser de prendre une poussette (mon grand de 7 ans est handicapé psychomoteur et celui de 3 ans a l'intellecte d'un enfant de 2 ans). Elle les a fait longer une nationale !

Je l'ai su que le soir, par ma belle-fille.

Je ne supporte plus ni de la voir ni qu'elle voye mes enfants et les mette en danger.

Il y a un mois, elle a demandé si on pouvait aller tous pique-niquer, la réponse a été négative et très sèche.

Puis-je lui faire perdre ses droits de grand-mère ?

Pour info, elle est divorcée de mon père. Professionnellement, elle a été éducatrice spécialisée, institutrice et est psychologue scolaire (pas dans notre secteur heureusement)...

Merci d'avoir pris le temps de me lire...

Pour toutes informations supplémentaire, n'hésitez pas à me joindre.

Cordialement

Magali Schmidt

Par **cocotte1003**, le **07/08/2012 à 13:49**

Bonjour de quels droit parlez vous les grand- parents n'ont aucun droit sur les petits enfants,seul vos enfants ont le droit d'entretenir des relations avec leurs descendants, c'est avec cette disposition de la loi que les rand-parents peuvent demander un droit de visite. Tant qu'il n'y a pas de décision de justice,vous pouvez tres bien refuser qu'elle voit les enfants. afin d'éviter de devoir aller en justice (si votre mere veut vraiment un droit de visite), invitez la (au besoin par LRAR pour avoir une preuve) pour les anniversaires des enfants par exemple et cela en présence d'amis ou de membre famille qui seront prêts à attester de sa p présence ou de son absence. Sachez qu'en cas de grosses divergences entre les parents et le grand-parents, certains juges ne donnent pas de droit de visite cordialement

Par **remymagali**, le **07/08/2012 à 18:30**

Bonjour cocotte 1003,rnMerci de votre réponse.rnMa mère est du genre à annuler les vacances de ses rêves pour voir mes enfants...rnEn général, quand je choisis les dates, j'évite soigneusement les anniversaires, les fêtes (celles de mes enfants mais aussi Noël, Paques...)rnJe l'appelle par son prénom.rnQuand vous parlez de "grosses divergences entre parents et grands-parents" c'est à quel point ?rncordialement

Par **cocotte1003**, le **07/08/2012 à 20:01**

peu importe les jours, contentez vous qu'elle les voit une fois de temps en temps et que vous puissiez le prouver. Par divergences il faut le prendre dans le sens ou ela peut nuire aux enfants. Exemple si elle vous critique, vous dévalorise,qu'elle trouve que vous ne faites pas les choses correctement pour les enfants et qu'elle leur en parle, attention il faut encore le prouver, sa lainte pour rien est une tres tres mauvais atout pour elle, cordialement